

RCS : CASTRES Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00461 Numéro SIREN : 528 132 244 Nom ou dénomination : A.J.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 2514

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Plâté 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

RECEPISSE DE DEPOT

A.J.C.

16 rue Henri Regnault
81100 Castres

V/REF :

N/REF : 2010 B 461 / 2019-B-2514

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 26/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

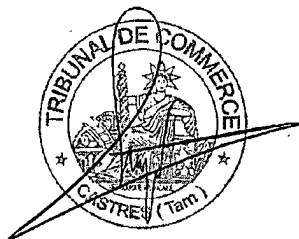
A.J.C.
Société à responsabilité limitée
16 rue Henri Regnault
81100 Castres

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2514 le 06/08/2019

R.C.S. CASTRES 528 132 244 (2010 B 461)

Fait à CASTRES le 06/08/2019,

Le Greffier



1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A. 2019

2516

Désignation de l'entreprise : EURL AJC				Néant	
Adresse de l'entreprise : 16 RUE Henri Régnauld 81100 CASTRES					
Numéro SIRET* : 52813224400013					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2017	
Exercice N, clos le : 31/12/2018					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010 51 000	012	51 000	51 000
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028 13 083	030 10 191	2 892	5 475
	Immobilisations financières* (1)	040 20 027	042	20 027	21 416
Total I (5)		044 84 110	048 10 191	73 919	77 890
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050 1 373	052	1 373	1 259
I	- Marchandises*	060 35 776	062 2 887	32 889	16 260
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		1 040
C	Créances clients et comptes rattachés*	068 1 759	070	1 759	1 309
U	(2) - Autres	072 494	074	494	714
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084 30 400	086	30 400	24 998
N	Charges constatées d'avance*	092 1 171	094	1 171	1 352
T	Total II	096 70 973	098 2 887	68 086	46 933
Total général (I + II)		110 155 083	112 13 078	142 005	124 823

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000	
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126	2 944	2 944	
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	63 414	63 414	
P	Report à nouveau	134	-2 235		
R	Résultat de l'exercice	136	18 436	-2 235	
E	Provisions réglementées	140			
Total I		142	90 560	72 123	
Provisions pour risques et charges Total II		154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156		2 264	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	1 337	6 259	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	38 767	35 159	
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 4 550)	172	11 342	9 018	
E	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	51 445	52 700	
Total général (I + II + III)		180	142 005	124 823	
R	(1) Dont immobilisations financières	193	19 884	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an				
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V			(5)		
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Certifié conforme
à l'original

				Néant		*
Désignation de l'entreprise : EURL AJC				Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2018		31/12/2017
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	284 174	279 845
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214		
	Production vendue services*	intracommunaut.	217	218		
D	Production stockée* (variété stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222		
	Production immobilisée*			224		
E	Subventions d'exploitation reçues			226		
X	Autres produits			230	3 144	1 556
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	287 317	281 400
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	143 444	129 205
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-13 703	16 595
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	1 310	2 294
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-114	-1 043
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	79 971	82 751
E	- mobilier					
	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* : 243 3 199)			244	5 033	5 471
	Rémunérations du personnel*			250	35 991	34 688
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 663	1 296
X	Dotations aux amortissements*			254	2 583	2 512
P	Dotations aux provisions			256		
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger) 259			262	9 499	9 534
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles 260)					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	265 677	283 301
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	21 640	-1 900
	Produits financiers (III)			280	2	2
D	Produits exceptionnels (IV)			290		
I	Charges financières (V)			294	13	295
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	433	41
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o 347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3 348					
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	2 759	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	18 436	-2 235
B - RESULTAT FISCAL				312	18 436	314
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2						
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318		
I	Provisions non déductibles*			322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	2 759	
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251		
	Part de loyers dispensé de réintégration 249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défenses (44 terdesces)	127
	Zone revitalisation rurales (44 quindesces)	988	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992
	Dont : ZFA (44 quaterdesces)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346
	Déduct. exception. (art 39 desces)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS - Bénéf. col.1, Déficit col.2				352	20 891	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :				360	2 498
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS - Bénéf. col.1, Déficit col.2				370	18 394	372

Certifié conforme
à l'original

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURL AJC

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social: 16 Rue Henri Régnault 81100 castres

528 132 244 RM 810

Procès-verbal de la décision ordinaire en

L'an deux mille dix-neuf le 21 Juin à 10heures 30

L'associé unique de la société à responsabilité limitée susnommée au capital de 8000 euros divisé en 80 parts, a pris la décision ordinaire suivante, sur la convocation de la gérance.

Le gérant Mr GAYRAUD Cyril, est présent.

Il constate que l'associé unique est présent.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour

1. Rapport de gestion du gérant sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018
2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et affectation du résultat.
4. Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.
5. Quitus à la gérance.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associé :

- ses rapports;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le gérant déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les formes et délais légaux. Il ajoute que l'associé n'a pas usé de la faculté offerte par l'article L. 223-26 du Code de commerce, et n'a pas posé de questions écrites.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Puis, les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la gérance, relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un bénéfice de 18 436.12 €

L'associé unique donne quitus entier et définitif au gérant de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice de façon suivante :

- Au compte de :
- Autres réserves 18 436.12 €

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, lecture faite du rapport spécial de la gérance relatif aux conventions visées à l'article L.23-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport en ses termes et conclusions.
CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30, après signature du présent procès-verbal.

Cyril GAYRAUD
Associé Unique et Gérant

LITRIMARCHÉ

SARL AJC

16 rue Henri Regnault
81100 CASTRES

Tél : 05 63 72 56 48 Fax :

RC 528 132 244 / 2010 B 461

SIRET 528 132 244 0003 - SIREN 528 132 244

TVA Intra FR 05 528 132 244